



Imprimerie Beeger SA
13, rue de l'Industrie
1950 Sion

Messieurs,

Nous vous prions de bien vouloir insérer dans le prochain numéro du bulletin officiel, le texte suivant :

COMMUNE DE SAVIESE
Mise à l'enquête

L'administration communale de Savièse, d'entente avec le Service des routes, transports et cours d'eau, soumet à l'enquête publique **le projet d'amélioration de la route communale Belvédère – Binii** pendant **trente** jours, conformément aux articles 39 et suivants de la loi sur les routes du 3 septembre 1965 (LR).

La demande d'allègement en matière de bruit relative au projet mentionné ci-dessus, conformément, à l'art. 7 al. 2 de l'ordonnance sur la protection contre le bruit du 15 décembre 1986 (OPB), est mise à l'enquête publique simultanément.

Est également mis à l'enquête simultanément par le Département des transports, de l'équipement et de l'environnement le projet de déviation Ouest de Roumaz et St-Germain.

Le dossier complet peut être consulté durant 30 jours auprès du chef de projet, durant les heures d'ouverture officielles des bureaux.

Les oppositions éventuelles doivent être motivées et adressées par écrit auprès de l'Administration communale de Savièse, dans le délai de trente jours à compter de la présente publication.

L'ADMINISTRATION COMMUNALE

En vous remerciant de votre obligeance, nous vous présentons, Messieurs, nos meilleures salutations.

COMMUNE DE SAVIESE

Le Secrétariat communal

La Secrétaire

M.-N. Reynard

La Collaboratrice

L. Gollut